

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 4 JUIL. 2019

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°323/2019

OBJET : Validation CR
du 26 mars 2019

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 2

L'an deux mille dix neuf, et le 24 juin

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune d'Octon.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Renaud CALVAT, conseiller départemental du canton de MONTPELLIER CASTELNAU.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

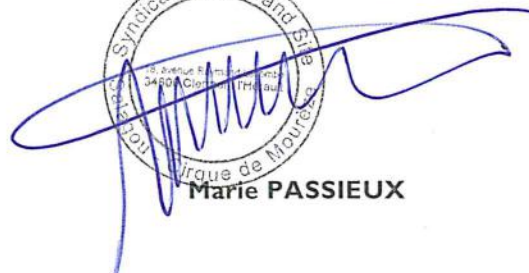
Affichée le :

La Présidente présente le compte rendu de la réunion du comité syndical du 26 mars 2019.

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE de valider ce compte rendu.

Pour Extrait Conforme,
A Octon, le 24 juin 2019

La Présidente

Marie PASSIEUX